

Le 09 octobre 2020 à 18h30 s'est tenue une réunion du Conseil d'Administration de la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique au siège social, 4 rue Louis Néel à DIJON.

Sont présents : Messieurs BEDIN, BOULET, DESSERTENNE, DONDAINE, MAVY, POIRIER, RAGEOT, ROGOSINSKI, SIBILLE et SONVICO.

Sont excusés : PAGEARD
PACOU pouvoir SONVICO
GRANDJEAN Pouvoir SONVICO
MAITRE Pouvoir DONDAINE

1. Approbation des comptes rendu

Le compte rendu de réunion du Conseil d'Administration du 28 aout 2020 est adopté à l'unanimité.

2. Infos diverses

Concernant les élections des AAPPMA et des FDAAPPMA, de nombreuses Fédérations ont fait savoir l'impossibilité d'organiser les élections ou d'autres réunions suite aux restrictions et aux mesures sanitaires liées au COVID-19. Après débat, le Ministère de la Transition Écologique a décidé de reporter les élections. Le contexte sanitaire ainsi que les difficultés organisationnelles qui en découlent l'ont en effet persuadé de proroger les baux de pêche du domaine public. En conséquence les mandats sont prolongés d'un an.

Suite à réunion technique avec la DDT, le maintien de l'interdiction de pêche de la truite fario sur certains secteurs (Les même que les années précédentes) et le report de l'ouverture du sandre au 15 mai a été demandé.

Malgré la convention passée avec Enedis, ces derniers n'ont pas réglé la somme demandé suite aux prestations fournies par la Fédération avec les publications dans ses livrets et sur son site internet. Pour le livret 2021, la convention ne sera pas renouvelée et des annonceurs vont être contactés pour les remplacer.

Suite à l'affaire concernant le droit à l'image avec l'AAPPMA La Gaule de Belle Défense, le problème a été réglé. Sur les 3000€ demandés lors des premiers échanges, seulement 1000€ seront réclamés.

Pour la convention mise en place avec VNF, la Fédération précisera les travaux souhaités qui concerneront principalement quelques études et des projets halieutiques avec l'installation de rampes de mises à l'eau et de postes PMR.

Une pollution sur la Vouges a été signalée. La situation était très tendue et celle-ci a demandé presque deux jours de travail. Après quelques recherches, il semblerait qu'un collecteur d'huile de vidange d'un garage se

serait fissuré, laissant le liquide s'écouler dans les eaux fluviales. A noté que ni l'OFB ni le syndicat n'ont voulu se charger du problème.

Suite aux recommandations gouvernementales, un jour de télétravail par semaine a été mis en place pour les employés dont les postes le permettent. Les techniciens de la Pisciculture ont du faire des heures supplémentaires suite à la pluie et l'augmentation des débits, qui ont nécessité de nettoyer les bassins et les grilles en urgence. Concernant le personnel, M. RAGEOT demande à avoir accès aux plannings des employés. Il est invité à prendre contact avec le secrétariat pour effectuer les démarches nécessaires.

Un courrier a été adressé à la Préfecture. Celui-ci concerne une demande au sujet des propriétaires d'ouvrages afin que ceux-ci laissent les passages d'eau ouverts le temps de la fraie des truites pour que les poissons puissent remonter les cours d'eau sans entraves.

3. Point financier

Après l'Assemblée Générale, il est nécessaire de refaire un point afin de voir l'impact du COVID-19 sur les résultats financiers de la Fédération. Une certaine perte a été enregistrée car il n'y a eu nettement de vente de truites. Les subventions sont également moins nombreuses cette année 2020, tout comme la vente des cartes. Malgré tout, la santé financière de la Fédération n'est globalement pas trop impactée à l'heure actuelle.

Il est proposé à l'assemblée d'accorder aux AAPPMA des subventions sous forme de poisson (En plus de leurs éventuelles commandes). Si cela ne correspond pas à leur plan de gestion piscicole, les AAPPMA pourront bien évidemment les refuser. Après débat, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Commissions

En commun accord avec les responsables ainsi que du suivi de la température et de l'oxygénation de l'eau, l'ouverture du Neptune s'est faite le Samedi 3 octobre 2020. Une importante remise en charge a été effectuée la semaine avant l'ouverture.

Le chauffage au sol a été remis en service dans les bureaux. La climatisation est hors service, les pièces défectueuses ne sont plus produites. Malheureusement, la changer complètement demanderait un budget conséquent et il n'est pas certain qu'en tant qu'association la fédération puisse bénéficier d'aides pour subventionner ces travaux. Des volets seront installés pour protéger du chaud et du froid venant de l'extérieur.

Fin de la réunion à 20h30

Le Président
Jean Pierre SONVICO



Le Secrétaire Général
Bernard SIBILLE

